REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS

21110

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 12 novembre 2026

Le conseil municipal, convoqué le 5 novembre 2026, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le jeudi 12 novembre à 18h30 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme NECCHI Christelle

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Joël CHEROT, Mme Ophélie CLERC, Mr Jérôme DEFAUT, Mr Jean Marie FERREUX, Mme Emeline DA SILVA, Mme Séverine LUDET, Mr Didier MOUGIN, Mme Christelle NECCHI.

Absents : Mr Nicolas BUZENET (procuration donnée à Hubert BOURGOGNE), Mme Marine COLLINET (procuration donnée à Christelle NECCHI), Mme Patricia GEORGES, Mr Patrick MICHEL (procuration donnée à Séverine LUDET), Mr Kevin MICHELIN, Mme Léa USCLADE.

✓ APPROBATION DU PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

☞Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ DÉLIBÉRATION TRANSFERT COMPTE A COMPTE

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différentes opérations du budget principal :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification budgétaire suivante :

CHAPITRE 11 – ARTICLE 624	-2500€
CHAPITRE 11 – ARTICLE 62878	-17154.88

CHAPITRE 12 – ARTICLE 6218	+1880.16€
CHAPITRE 12 – ARTICLE 6215	+17774.72€

✓ DÉLIBÉRATION TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU SICECO

Le Conseil municipal a pris lors du précèdent conseil la connaissance de la présentation de la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP), proposée par le SICECO,

Cette compétence, optionnelle et payante depuis le 1er janvier 2022, nécessite un transfert par délibération, suivi de la signature d'une convention. Pour les communes rurales, le coût est fixé à 50 € par bâtiment et par an, dans la limite de 1 500 €.

☞Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ DÉLIBÉRATION BAIL GRAVIERE

Monsieur Patrick MICHEL, actuel titulaire du bail agricole, a fait part de son souhait de mettre fin à celui-ci à l'amiable, en raison de problèmes de santé ne lui permettant plus d'assurer l'entretien du site et sa gestion dans de bonnes conditions.

Monsieur Jérôme CHAPUIS s'est déclaré intéressé par la reprise de ce bail à compter du **1er janvier 2027**.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter la résiliation amiable du bail actuellement détenu par Monsieur Patrick MICHEL ;
- De consentir un nouveau bail agricole à Monsieur Jérôme CHAPUIS pour une durée de **9 ans**, à compter du 1er janvier 2027 ;
- De fixer le montant du fermage annuel à **1787 €** pour l'année 2027 et sera actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ DÉLIBERATION ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur et Madame Lieutet ont adressé à la commune une demande de subvention exceptionnelle afin de soutenir leur fille Mélissa, âgée de 14 ans, dans son parcours sportif de haut niveau en judo. Mélissa s'entraîne depuis deux ans au Pôle Espoir de Dijon. Son palmarès témoigne de ses résultats : plusieurs titres de championne départementale et régionale, vice-championne de France 2026 et 3e au championnat de France Espoirs. Elle a également été sélectionnée en équipe de France cadettes pour participer à des compétitions internationales.

Dans le cadre de sa progression sportive, elle a été retenue pour participer à un stage au Japon en juillet 2027. Le coût de ce déplacement, comprenant le transport, l'hébergement, l'inscription et l'entraînement, est estimé à 2 800 €.

La famille sollicite ainsi le soutien financier exceptionnel de la commune pour contribuer au financement de ce projet.

☞Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention de 200€.

✓ DÉLIBERATION RÉTROCESSION SALLE DES FÊTES

Les associations des Amis de l'École et de l'ALM proposent de renoncer à tout ou partie de leurs droits de réservation gratuite de la salle des fêtes au profit de l'association « J'peux pas, j'ai pétanque ». Certaines associations n'utilisant qu'une ou deux réservations par an, cette proposition permettrait de répondre aux besoins plus importants de l'association de pétanque.

Après échanges, le Conseil municipal procède au vote :

- **3 voix pour**
- **8 voix contre**
- **1 abstention**

☞ À la majorité, le Conseil municipal décide donc de ne pas donner une suite favorable à cette

proposition.

✓ AMÉNAGEMENT COURS DE L'ÉCOLE

Un devis de l'entreprise **SONOFFEP**, d'un montant de **2 547€** comprenant la location de la machine, a été présenté au Conseil municipal. Il comprend les travaux de dés imperméabilisation partielle de la cour de l'école, sur une surface de 130 m^2, avec notamment :

- Le décapage du revêtement goudronné ;
- La création d'un espace de fraîcheur ;
- La plantation de deux arbres ;
- L'engazonnement de la surface ;
- La réalisation d'un massif fleuri ;
- La pose de bordures ;
- L'apport de terre végétale.

Ce projet vise à végétaliser la cour, à réduire les surfaces imperméabilisées et à améliorer le confort des élèves, notamment lors des fortes chaleurs.

Ces travaux pourraient être réalisés durant les vacances de Noël.

Une demande de subvention sera déposée auprès du Département afin de contribuer au financement de cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide à la majorité de donner une suite favorable à cette proposition.

✓ RÉCEPTION DES TRAVAUX DES JONQUILLES

Les travaux d'aménagement du lotissement sont désormais terminés. Une réunion s'est tenue le 9 novembre afin de préparer la levée des réserves.
À cette occasion, l'entreprise s'est engagée à effectuer les reprises et corrections nécessaires avant la levée définitive des réserves.

✓ AMÉNAGEMENT PROTECTION DES NOUES AUX JONQUILLES



Le Conseil municipal déplore le manque de respect des aménagements réalisés et constate que certains automobilistes franchissent la noue. Face à ces comportements, la commune s'est vue contrainte d'apporter des modifications aux ouvrages afin d'en empêcher le franchissement.
Il est rappelé que cette noue a une fonction essentielle de drainage et de gestion des eaux pluviales, notamment lors de fortes précipitations. Sa préservation est donc indispensable à son bon fonctionnement.

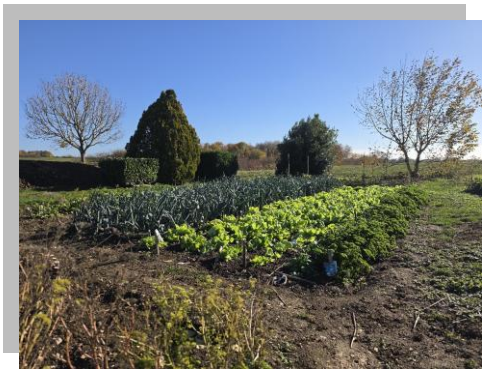
✓ PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION DE COMITÉ DES FETES

Monsieur Thibault JUNOT a fait part au Conseil municipal de son souhait de créer un comité des fêtes au sein de la commune.

L'objectif de cette nouvelle structure serait de proposer et d'organiser différents événements à destination des habitants : animations culturelles, loisirs, manifestations sportives et moments de convivialité.

Cette initiative vise à dynamiser la commune, à favoriser les rencontres entre habitants et à contribuer à faire vivre le village, tout en veillant à ne pas faire concurrence aux associations déjà en place, mais plutôt à agir en complémentarité avec elles.
Une information sera prochainement diffusée auprès de la population afin de faire connaître ce projet et de rechercher des bénévoles et volontaires souhaitant s'investir dans cette démarche collective.

✓ JARDINS COMMUNAUX



La commune de Marliens dispose de parcelles de jardin mises en location, situées le long de la Bièvre, à proximité du lotissement des Cornots.
3 parcelles seront disponibles à compter du 1er janvier 2027.
Vous souhaitez cultiver votre propre jardin potager ? C'est l'occasion de vous lancer !
Surface d'une parcelle : 160 m^2
Tarif annuel : 20 €
Les personnes intéressées pour reprendre l'un de ces baux sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

✓ COMPTE-RENDU CONSEILS D'ÉCOLES

1- Conseil d'école élémentaire de Marliens – 3 novembre 2026

Le conseil d'école a permis de faire le point sur les effectifs, l'organisation scolaire et les projets pédagogiques de l'année 2026-2027.

L'école accueille actuellement **59 élèves**, répartis en trois classes. Une baisse des effectifs est envisagée pour la rentrée 2027, avec une prévision de 50 élèves.
Le conseil s'est prononcé en faveur du **maintien de la semaine de quatre jours**. Le règlement intérieur a également été actualisé, notamment concernant les montres connectées et les punitions scolaires.

Projets pédagogiques, sorties et manifestations
Plusieurs sorties et projets pédagogiques sont organisés au cours de l'année scolaire, notamment une journée à Paris pour les CM2, un séjour de voile de deux jours à Arc les 27 et 28 mai 2027, ainsi qu'une classe découverte à Aulot du 2 au 4 juin 2027 pour les élèves de CP à CM1. Des cycles vélo et piscine sont également envisagés.

L'année scolaire est ponctuée de différentes manifestations : animations d'Halloween, goûter de Noël, spectacle de fin d'année prévu le 18 juin 2027 et olympiades durant la dernière semaine scolaire.

Le partenariat avec la bibliothèque municipale de Marliens contribue également à favoriser l'accès à la lecture et à la découverte culturelle des élèves. Les échanges entre l'école et la bibliothèque permettent de développer des actions autour du livre et de la lecture.

Coopérative scolaire et financement
La coopérative scolaire présente **11 078,75 € de produits et 8 498,39 € de charges**. Un montant de 7

800 € reste à régler pour la classe découverte à Aulot.
Les subventions municipales, à hauteur de **50 € par enfant**, ont été versées à la fin de l'année scolaire précédente.

Sécurité
Un point a également été réalisé sur la sécurité de l'établissement, notamment les exercices incendie et les PPMS (Plans particuliers de mise en sûreté), qui prévoient les mesures à appliquer en cas de risques majeurs ou d'attentat-intrusion.
Les prochains conseils d'école sont prévus les 9 mars et 8 juin 2027.

2- Conseil d'école maternelle de Varanges – 5 novembre 2026

Le conseil d'école a permis de faire le point sur les effectifs, les projets pédagogiques, le fonctionnement de l'établissement et les travaux à prévoir.

L'école accueille actuellement **36 élèves répartis en deux classes** (PS/MS et MS/GS). Les prévisions pour la rentrée 2027 font état de 37 élèves.

Un nouveau projet d'école pour la période 2026-2031 a été présenté. Pour l'année scolaire 2026-2027, les activités pédagogiques s'articulent principalement autour de **l'alimentation**, de l'enrichissement du vocabulaire et de la résolution de problèmes.

Projets pédagogiques, sorties et manifestations
Plusieurs sorties et activités sont prévues, notamment une visite à la bibliothèque de Marliens le 30 novembre, avec une lecture de conte et des ateliers autour de Noël, ainsi qu'une sortie de fin d'année à la ferme « Les Animaux des Petits Bois » à Sagy, le 18 juin 2027. Des ateliers autour du goût, des activités sportives et des découvertes liées à l'alimentation complètent ces projets.

Le partenariat avec la bibliothèque municipale de Marliens se développe également, avec la mise à disposition de caisses de livres et de jeux de société pour les classes, renouvelées régulièrement, ainsi que la recherche d'ouvrages en lien avec les thèmes étudiés par les élèves.
Plusieurs manifestations et ventes sont organisées pour animer la vie de l'école et contribuer au financement des projets : ventes de crêpes, gaufres, calendriers, chocolats de Noël, photos de classe et objets personnalisés. Le spectacle de Noël est prévu le 11 décembre 2026, avec un verre de l'amitié offert par la municipalité de Varanges. Le spectacle de fin d'année et la kermesse auront lieu le 12 juin 2027.

Coopérative scolaire et financement
La coopérative scolaire présente, pour l'année 2025-2026, **4 999,50 € de recettes et 4 949,75 € de dépenses**, soit un résultat positif de 49,75 €.
Pour l'année 2026-2027, l'association *Les Amis de l'École* attribue une subvention de **10 € par enfant**, soit 360 €.

Organisation scolaire et sécurité
Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité, avec une précision concernant l'accueil des enfants malades. Le conseil d'école a également voté à l'unanimité le **maintien de la semaine de quatre jours**, la dérogation actuelle arrivant à échéance à la rentrée 2027.
Les PPMS (Plans particuliers de mise en sûreté), relatifs aux risques majeurs et aux situations d'attentat-intrusion, seront actualisés. Les exercices réglementaires de sécurité sont également programmés.

Travaux et aménagements
Plusieurs travaux et achats ont été réalisés dans l'établissement, notamment des travaux de

peinture, le remplacement des éclairages et divers équipements. Des besoins complémentaires ont été signalés, dont l'installation de rideaux occultants, des interventions techniques et l'éventuel achat d'un photocopieur couleur.

Un **projet d'aménagement de la cour d'école** a également été présenté, comprenant notamment l'installation de jardinières, de bancs, de maisons pour enfants et de bacs à sable. La municipalité de Varanges s'est montrée favorable à un accompagnement du projet. L'équipe enseignante devra préciser les aménagements souhaités et établir un budget avant présentation au conseil municipal.
Les prochains conseils d'école sont prévus les 16 mars et 15 juin 2027 à 18 h.

✓ COMPTE-RENDU SBV

Une réunion s'est tenue le 19 octobre au sujet de la situation préoccupante de la Bièvre, dont le niveau est actuellement au plus bas depuis 2013.

Face à cette situation, il est rappelé l'importance de préserver les ressources en eau potable et d'adopter des gestes citoyens en limitant les consommations aux besoins essentiels. Chacun est invité à faire preuve de vigilance et de responsabilité dans son usage quotidien de l'eau.

Par ailleurs, des travaux de réfection et d'entretien des berges sont programmés afin de favoriser le développement de la faune aquatique, notamment des poissons, et de limiter le réchauffement de l'eau. Ces interventions porteront notamment sur l'entretien des talus, tout en préservant les arbres existants, dont l'ombrage contribue à maintenir une température plus fraîche du cours d'eau et éviter l'évaporation.

✓ QUESTIONS DIVERSES

- **Délégué à l'ambroisie**

  Monsieur Patrick MICHEL a fait part de son souhait de ne plus assurer la mission de délégué à l'ambroisie. Monsieur Didier MOUGIN s'est proposé pour reprendre cette fonction.
  Le Conseil municipal prend acte de ce changement et remercie Monsieur Patrick MICHEL pour son engagement, tout en saluant la proposition de Monsieur Didier MOUGIN de lui succéder.

- **Traitement des déchets compostables**

  La commune renouvèle sa volonté du traitement des déchets par le biais des 2 sites de compostage. Le choix a été fait de maintenir la solution actuelle : livraison régulière de broyat par le SMICTOM

- La Préfecture a procédé au versement d'une subvention de **10 890,66 €**, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour les travaux de désimperméabilisation du parking du lotissement des Jonquilles.

- **Entretien des locaux municipaux**

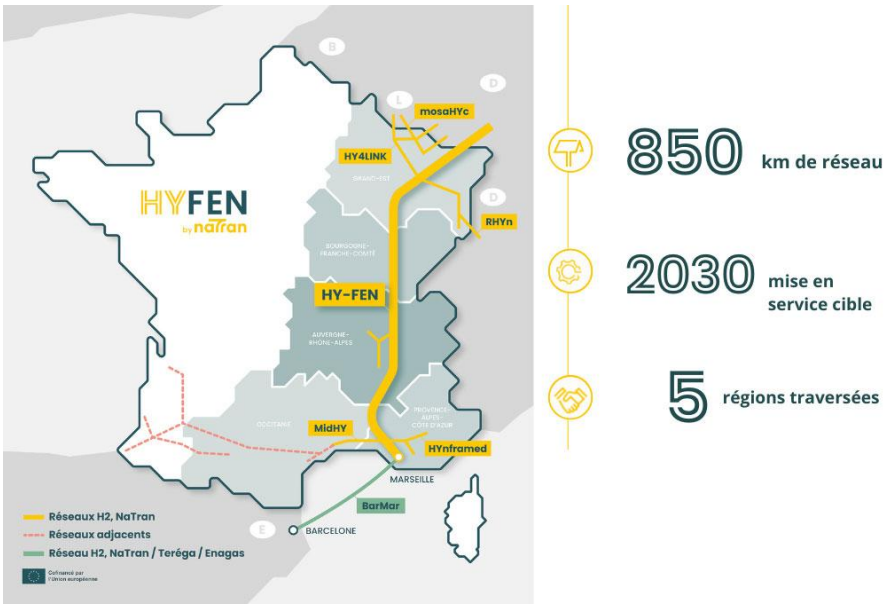
Un contrat intérim a été signé avec l'agence SUP INTERIM de Genlis afin de pallier au poste vacant. A l'heure actuelle, une personne intervient pour l'entretien de l'école. La Mairie est entretenue par la secrétaire, la bibliothèque par la bibliothécaire. La Salle des fêtes peu fréquentée à cette période est entretenue par les associations. L'intérimaire prendra le relais de cet espace lors des vacances scolaires. A terme se contrat intérim pourrait aboutir à une embauche en tant qu'employé municipal.

- **Par procuration Mr Patrick MICHEL soulève quelques questions :**

  - Que va faire la commune pour le projet **Projet HY-FEN – Réseau de transport d'hydrogène**

Le projet HY-FEN, porté par la société NaTran (ex-GRTgaz) et cofinancé par l'Union européenne, prévoit la création d'une canalisation de transport d'hydrogène renouvelable et bas-carbone. Il constitue le maillon français du corridor européen H2med, destiné à relier la péninsule ibérique à l'Allemagne en traversant la France.

Cette infrastructure, d'environ 820 km, relierait Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) à Erching (Moselle), en traversant cinq régions françaises, dont la Bourgogne-Franche-Comté.
Elle aurait pour objectif de relier les sites de production, de consommation et de stockage d'hydrogène afin de contribuer à la décarbonation de l'industrie et à la transition énergétique.





Le Conseil municipal évoque les interrogations et préoccupations suscitées par ce projet. Il est précisé qu'à ce stade, la commune ne dispose pas, à elle seule, des moyens nécessaires pour s'opposer à sa réalisation, les études et les phases de concertation ayant déjà été engagées.

Des collectifs locaux se constituent afin de suivre le dossier, de relayer les préoccupations des habitants et de faire entendre les éventuelles oppositions au projet.

  - La commune envisage-t-elle de lancer un recensement des habitants ayant subit des désordres suite à la canicule afin de demander une reconnaissance catastrophes naturelles ? Le Conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de lancer un recensement des habitants ayant constaté des désordres sur leur habitation à la suite des épisodes de canicule et de sécheresse, en vue d'une éventuelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

À ce jour, une seule personne s'est manifestée auprès de la mairie, mais les désordres signalés sont antérieurs à la dernière période de sécheresse.
Compte tenu de la nature argileuse des sols sur lesquels est bâtie la commune de Marliens, les éventuels mouvements de terrain et fissurations des habitations pourraient ne devenir visibles qu'après une période prolongée de sécheresse.

Le Conseil municipal propose donc d'attendre le printemps prochain avant de diffuser une information sur Illiwap, afin de permettre aux habitants de mieux observer l'apparition d'éventuels désordres sur leurs bâtiments et de procéder à un recensement plus représentatif.

- Une date est-elle programmée pour le broyage des déchets verts ?

À ce jour, aucune demande de location du broyeur communal n'a été enregistrée en Mairie.
Un message sera diffusé sur Illiwap afin d'informer les habitants de sa mise à disposition et d'inviter les personnes intéressées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.
Il est rappelé que l'utilisation du broyeur est uniquement autorisée en semaine.

- L'école demande à pouvoir utiliser la salle des fêtes les mardis, jeudis et vendredis après-midi. Le conseil municipal valide cette demande sous réserve que les enfants y pénètrent en chaussons.

- **Le repas des ainés dimanche 10 janvier**

Les invitations ont été adressées aux personnes concernées. Les réponses sont attendues pour le 1er décembre afin de permettre la validation des commandes auprès des prestataires.
Le traiteur retenu est Traiteur Finesse de Bourgogne. Le service sera assuré par les membres du conseil municipal.
Les personnes ne pouvant être présentes lors de cette journée et en ayant fait la demande par le coupon réponse se verront remettre un colis gourmand 100 % Côte-d'Or.

- **Commande de sapins**

L'école ne souhaitant plus organiser de commandes groupées de sapins, la commune a trouvé une solution alternative auprès de l'entreprise **Les Sapinières du Morvan**. Des sapins seront ainsi installés dans les différents lotissements de la commune et décorés par les élèves de l'école. Un petit nouveau viendra également agrémenter le lotissement des Lilas cette année !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 décembre à 18 heures 30.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jean-Marie FERREUX